

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager

## Document d'éligibilité au Prêt Auto Ecologique<sup>(1)</sup>

Le Prêt Auto Écologique de BNP Paribas est un Prêt Personnel à taux fixe pour ses clients particuliers, amortissable par échéances constantes et destiné à financer l'achat de véhicules neufs bénéficiant du Bonus Écologique 2019 et/ou de la Prime à la Conversion 2019 ainsi que des véhicules d'occasion bénéficiant de la prime à la conversion 2019

Je soussigné(e)<sup>(2)</sup>..... (Nom et prénom), client de BNP Paribas, souhaite effectuer une demande de prêt personnel «Prêt Auto Ecologique»<sup>(1)</sup> auprès de BNP Paribas.

J'atteste sur l'honneur remplir les conditions d'éligibilité fixées par l'Etat au bonus écologique<sup>(3)</sup>.

Et/ou

J'atteste sur l'honneur remplir les conditions d'éligibilité fixées par l'Etat à la prime à la conversion<sup>(3)</sup>.

Je m'engage à fournir les justificatifs demandés <sup>(3)</sup> par BNP Paribas.

**Je reconnais être informé(e) que BNP PARIBAS n'intervient en aucun cas dans l'obtention du bonus écologique 2019 et/ ou de la prime à la conversion 2019 <sup>(4)</sup>.**

Fait à.....

Le :.....

Signature du client



<sup>(1)</sup> Offre de prêt personnel réservée aux clients majeurs capables. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas (prêteur). Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours. Conditions en vigueur au 18/02/2019.

<sup>(2)</sup> Un seul signataire suffit en cas de Co-emprunteur pour le document d'éligibilité au Prêt Auto Ecologique

<sup>(3)</sup> Voir conditions rappelées **à titre indicatif** au verso du présent document. Pour plus de détails, consultez les sites du Ministère de la Transition écologique [www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr) ou [www.primealaconversion.gouv.fr](http://www.primealaconversion.gouv.fr)

<sup>(4)</sup> Le bonus écologique et/ou la prime à la conversion sont versés directement au bénéficiaire de ces aides ou avancés au bénéficiaire par le vendeur du véhicule si ce dernier a conclu une convention avec l'Agence de services de paiement.

## Conditions d'éligibilité communiquées à titre indicatif

<b>Bonus Ecologique 2019</b>	Véhicule neuf 100% électrique émettant un maximum de 20 g de CO <sup>2</sup> /km		
<b>Prime à la conversion 2019</b>	Véhicule recyclé <sup>(1)</sup>	Ménage non imposable <sup>(2)</sup>	<b>Diesel</b> : 1 <sup>ère</sup> immatriculation <b>avant 01/01/2006</b> <b>Essence</b> : 1 <sup>ère</sup> immatriculation <b>avant 01/01/1997</b>
		Ménage imposable <sup>(2)</sup>	<b>Diesel</b> : 1 <sup>ère</sup> immatriculation <b>avant 01/01/2001</b> <b>Essence</b> : 1 <sup>ère</sup> immatriculation <b>avant 01/01/1997</b>
	Achat d'un véhicule neuf ou d'occasion immatriculé en France	Ménage non imposable <sup>(2)</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Electrique</b> dont le taux d'émission de CO<sub>2</sub> est inférieur ou égal à 20 g /km,</li> <li>• <b>Diesel, essence, Hybride non rechargeable, Hybride rechargeable</b> dont le taux d'émission de CO<sub>2</sub> est compris entre 21 et 122 g/km et étant <b>classifié Crit'Air 1 ou 2<sup>(3)</sup></b></li> </ul>
		Ménage imposable <sup>(2)</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Electrique</b> dont le taux d'émission de CO<sub>2</sub> est inférieur ou égal à 20 g /km,</li> <li>• <b>Essence, Hybride non rechargeable, Hybride rechargeable</b> dont le taux d'émission de CO<sub>2</sub> est compris entre 21 et 122 g/km, et étant <b>classifié Crit'Air 1<sup>(3)</sup></b></li> </ul>

<sup>(1)</sup> Véhicule recyclé dont le poids total autorisé en charge doit être inférieur à 3.5 tonnes et remis à un centre de traitement des « véhicules hors d'usage » agréé, pour destruction dans les six mois suivant la date de facturation du véhicule acquis,

<sup>(2)</sup> Au titre de l'année précédant l'acquisition du véhicule.

<sup>(3)</sup> Crit'Air est un certificat de qualité qui permet à l'Etat et aux collectivités territoriales de moduler les dispositifs applicables aux véhicules afin de favoriser l'utilisation des véhicules moins polluants <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/certificats-qualite-lair-critair>

## Justificatifs à fournir auprès de BNP Paribas

<b>Bonus Ecologique 2019</b>	- Bon de commande du véhicule Neuf mentionnant le taux d'émission de CO <sub>2</sub> ou précisant l'éligibilité au bonus Ecologique. (La fiche technique mentionnant l'émission de CO <sub>2</sub> peut être acceptée en cas d'absence de la mention sur le bon de commande)	
<b>Prime à la conversion 2019</b>	Si véhicule acheté chez le <u>concessionnaire</u>	- copie de la carte grise du véhicule recyclé <sup>(4)</sup> - copie du bon de commande du véhicule acheté
	Si véhicule acheté entre <u>particuliers</u>	- copie de la carte grise du véhicule recyclé <sup>(4)</sup> - copie de la carte grise du véhicule que vous allez acheter (mentionnant le nom de l'ancien propriétaire)

<sup>(4)</sup> Le signataire du document d'éligibilité doit être propriétaire du véhicule recyclé et futur propriétaire du nouveau véhicule acheté.